



25 Août 2017



VARENNES SAINT SAUVEUR

COURSE par ÉLIMINATION

RÈGLEMENT

Article 1 : La course par élimination se déroule

**Vendredi 25 Août 2017 à VARENNES SAINT SAUVEUR.
Semi nocturne - Circuit entièrement éclairé**

Circuit : **1,3 km.**

Départ 1^{ère} course : **19 h 00**

Course ouverte aux licenciés

FSGT 71 Catégorie 1, 2, 3, 4, 5 6, F

Coureurs FSGT extérieurs 71 :

Uniquement ceux enregistrés sur le fichier (voir site) www.fsgt71velo.fr

FFC Catégorie D1, D2, D3, D4

présentation de la licence, obligatoire, le jour de l'épreuve.

Article 2 : Le départ est donné comme une course ordinaire.
A partir du 5^{ème} tour, le dernier qui passe la ligne est éliminé.
Ensuite cette élimination s'effectue à chaque tour ou 2 tours, suivant le nombre de participants, et c'est ainsi jusqu'à ce qu'il ne reste plus que **deux** coureurs.
La cloche retentira le tour précédent l'élimination.

L'organisation se réserve le droit de modifier les tours d'éliminations en tenant compte du nombre d'engagés.

Article 3 : Les courses se dérouleront avec les catégories suivantes

Féminines, 6^{ème}, 5^{ème}	3^{ème}, 4^{ème} D 3, D 4	1^{ère}, 2^{ème} D 1, D 2
20 tours	23 tours	30 tours

Le nombre de tours pourra être modifié si l'on se rapporte à l'article 2

Article 4 : Les engagements devront se faire, en amont, à l'aide du bulletin d'engagement joint au règlement.

L'engagement est de **3,50 €** par licencié engagé, groupés par club.

Les engagements devront parvenir au secrétariat du Vélo Club Louhannais avant le

20 Août 2017

à

PRUDON Norbert
68 B Rue Morinet
71100 CHALON sur Saône
06 19 28 39 95

accompagnés du règlement par chèque, uniquement, à l'ordre du Vélo Club Louhannais.

Article 5 : Les litiges ou réclamations seront traités par la commission cycliste, en concertation avec le club organisateur.

CETTE COURSE NE MARQUERA PAS DE POINTS POUR LES CLASSEMENTS FSGT



BULLETIN D'ENGAGEMENT

VARENNES SAINT SAUVEUR

25 Août 2017

NOM	PRÉNOM	CLUB	N° LICENCE FSGT	N° LICENCE FFC	CATÉGORIE	
					FSGT	FFC

3,50 € x = € par chèque uniquement.

A l'ordre de « Vélo Club Louhannais »

Date limite d'engagement **20 Août 2017**

à envoyer à PRUDON Norbert
68 B, Rue Morinet
71100 CHALON sur Saône